

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 07/12/2015 **Séance du : 17/12/2015** Date d'affichage : 07/12/2015  
Conseillers élus : 11 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil quinze et le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINÉ Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, CROZET Marie Colette, M. LAMETAIRIE Gilles, M. PICHON Mikhaël, M. FERREIRA David, BONIN-DUFOUX Éric.

Excusé : M. MABILY Didier

A été nommée secrétaire de séance : CHASSAGNE Marie-Claude

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## AMENAGEMENT DU BOURG

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les actions entreprises pour le lancement du projet « Aménagement et sécurisation du Bourg ».

-un relevé topographique, s'est déroulé en juillet 2015, pour l'étude des aménagements de chemins piétons, de sécurisation de circulation routière et de rénovation préalable des réseaux du centre Bourg du village de Bourgvilain,

-la réalisation, au mois de juillet 2015, des Inspections caméra des réseaux d'assainissement existant afin de déterminer leur état et envisager les réhabilitations préalablement à l'aménagement des surfaces.

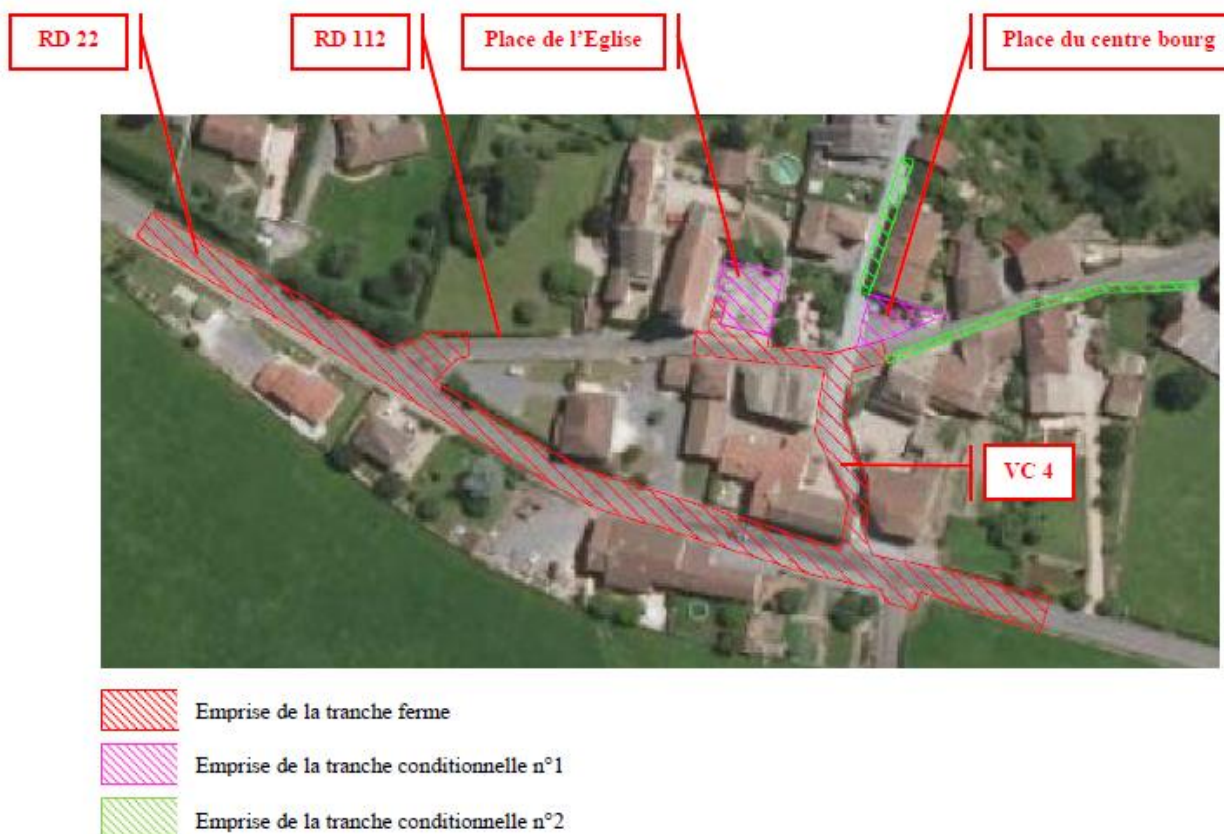
Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que de l'inspection télévisuelle des canalisations en ressort un état de vétusté incontestable. La décision de remettre en état les réseaux d'assainissement s'avère prioritaire et incontournable afin de mener à bien le projet initial. Un marché public a été lancé afin de trouver une entreprise pour l'exécution des travaux. Le 04 décembre 2015, les élus, accompagnés du maître d'œuvre, ont procédé à l'ouverture des dossiers déposés en mairie. L'entreprise THIVENT a été retenue, et procédera aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Pour le projet initial d'aménagement et de sécurisation du Bourg, compte tenu d'un programme global dont l'estimation dépasse le budget initialement alloué, la commune a été invitée à établir une hiérarchisation des actions en fonction du caractère « incontournable » de la réalisation et/ou prioritaire de la réalisation.

La décomposition hiérarchisée du programme comprend :

- En tranche ferme : la réalisation de l'ensemble des travaux de la RD 22, de la partie « basse » des RD 112 et VC 4 et de mise en accessibilité de l'église ;
- En tranche conditionnelle n°1 : l'aménagement des places du centre bourg et de l'Eglise ;
- En tranche conditionnelle n°2 : l'aménagement des parties « hautes de la RD 112 et de la VC4.

Le découpage précis des emprises de chacune de ces tranches est représenté au sein de la vue ne plan qui accompagne la présente note.

Il est sommairement représenté sur la vue ci-après :



### SIVOS

Suite à un courrier reçu de l'académie de Dijon, nous demandant de leur faire connaître les effectifs prévus pour l'école de Bourgvilain pour la rentrée 2016 afin de préparer une nouvelle carte scolaire en vue d'une gestion responsable des moyens alloués. Plusieurs projets se présentent au fil du temps à la commune de Bourgvilain.

Parallèlement, rappelons la loi du 7 août 2015 NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) a notamment pour objectif de renforcer les intercommunalités. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est un document qui a pour objectif d'établir un état des lieux, d'évaluer la cohérence des périmètres des groupements existants dans le but de parvenir à la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'en améliorer la cohérence spatiale enfin de réduire le nombre de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, d'un redécoupage des communautés de communes. Le SDCI doit être adopté au plus tard le 31 mars 2016. Madame le Maire et les élus rappellent le souhait d'un rattachement de la commune de Bourgvilain à la Communauté de Commune de Cluny et qu'à ce jour il est difficile de se positionner en ce qui concerne l'évolution de la scolarisation maternelle et élémentaire. Il a été conseillé aux parents de manifester leur avis à l'académie quant à l'incertitude de la scolarisation de notre commune.

### QUESTION DIVERSES

**SIRTOM** : discussion pour une nouvelle étude sur la tarification incitative collective et non plus individuelle, comme cela avait été énoncé l'année dernière, afin d'inciter les communes à mettre en place plus de points de regroupement de ramassage et supprimer les poubelles individuelles.

**Vœux du maire** : Rendez-vous le samedi 09 janvier 2016 à 18h à la salle communale pour la présentation des vœux

Séance levée à 22h45